

ESOP Employee Share Ownership Plan

Du 26 février au 12 mars 2026, profitez de l'opportunité d'investir dans Airbus !

Investissez en actions Airbus au prix du marché



Et recevez des actions supplémentaires

Pourquoi ?

Investissez en action Airbus

Vous croyez au futur d'Airbus et vous voulez investir dans notre entreprise ? Saisissez l'opportunité de souscrire à l'ESOP et bénéficiez de conditions avantageuses comme décrites ci-dessous.

Quoi ?

Grille de souscription 2026

Si vous participez à l'offre proposée dans le cadre du PEG, votre investissement sera réalisé par l'intermédiaire du FCPE ESOP Airbus Relais 2026. Après la réalisation de l'offre, ce FCPE fusionnera avec le FCPE ESOP Airbus (veuillez consulter le supplément pays pour toutes les précisions concernant vos avoirs du PEG constitués à l'occasion de l'offre ESOP). La liste des fonds disponibles au sein du PEG est la suivante : FCPE PEG Airbus Monétaire, FCPE PEG Airbus Diversifié, FCPE PEG Airbus Développement Durable et Solidaire, FCPE PEG Airbus Actions, FCPE PEG Airbus Protect 90, FCPE PEG Airbus Obligations EURO Solidaire. En dehors du PEG, vos actions seront détenues en direct.

Vous avez le choix entre 9 lots, chaque lot consistant en l'achat d'un nombre d'actions **avec le bénéfice** d'un nombre d'actions offertes.

Lot	Nombre d'actions acquises avec l'apport personnel du salarié	Nombre d'actions offertes par Airbus	Nombre total d'actions acquises dans l'offre
1	3	2	5
2	6	4	10
3	9	6	15
4	18	12	30
5	30	20	50
6	42	28	70
7	54	36	90
8	72	48	120
9	99	66	165

Vous pouvez opter pour un lot d'actions proposé. Pendant la période de souscription, vous pouvez modifier ou annuler à tout moment l'option choisie.

Au terme de cette période, seule votre dernière souscription enregistrée dans l'outil de souscription sera prise en compte.

Veuillez noter que si vous souscrivez dans le cadre du PEG, le nombre d'actions offertes pouvant être investies dans le PEG est plafonné. En outre, dans le cas d'une sursouscription, le nombre final d'actions attribuées pourra être réduit. Les souscriptions des participants seront alors ajustées proportionnellement au niveau de souscription, tout en garantissant que le taux d'abondement initial afférent à chaque lot d'actions ne soit pas diminué.

Qui ?

Critères d'éligibilité

- ✓ Être salarié d'une entité dont Airbus détient plus de 50 % du capital (ou listée dans le Supplément pays) et être enregistré dans la base de données des employés Airbus.
- ✓ Être employé par Airbus au **31 décembre 2025** et le rester jusqu'à la livraison des actions le **2 avril 2026**, dans un pays participant au programme ESOP où l'offre est légalement déployée.

Si vous êtes âgé de moins de 18 ans, le formulaire à compléter et signer est disponible sur le site de souscription.

Quand ?

Période de souscription

Du 26 février, 08h00 (CET) au 12 mars 2026, 17h30 (CET).

Selon les conditions du plan, vous devez conserver votre investissement en actions Airbus, détenues en direct ou dans un FCPE si vous avez choisi la Formule PEG, au moins 3 ans (jusqu'au 2 avril 2029). En outre, dans le cadre du PEG, vos avoirs seront bloqués pendant 5 ans dans le plan (jusqu'au 31 mai 2031). Pour connaître les cas de déblocage anticipé applicables, veuillez vous référer au supplément pays.

Comment ?

Vos 2 possibilités d'investir en actions

Enregistrez-vous pour souscrire sur www.esop.airbus.com. Contactez le centre d'appel multilingue si vous n'avez pas accès à l'application web.

France : 0805 980 327

Royaume-Uni : 0800 026 0233

Allemagne : 0800 627 0982

Espagne : 800 000 114

Autres pays : +33 557 925889

Horaires du centre d'appels :

Du 26 février au 11 mars 2026 : du lundi

au vendredi, de 8h00 à 20h00 (CET)

Le 12 mars 2026 : de 08h00 à 17h30 (CET)

VEUILLEZ VOUS MUNIR DE VOTRE IDENTIFIANT AIRBUS (CORPORATE ID), indiqué sur votre bulletin de salaire ou disponible auprès de votre service RH local.

Pour souscrire, vous devrez enregistrer en ligne vos informations personnelles, qui sont nécessaires pour procéder à la livraison des actions.

NOTE : Si vous vous connectez depuis votre ordinateur professionnel, vous serez connecté automatiquement, sans aucune autre demande d'information.

Impact de l'évolution du cours de l'action sur votre investissement*

Évolution du cours de l'action

Les actions sont cotées dans plusieurs bourses sous le nom Airbus (et sous le symbole boursier AIR).

Dans l'offre PEG, vous investissez en actions au prix déterminé par le Conseil d'administration d'Airbus sur la base de la moyenne des 20 cours de bourse précédant le 18 février 2026.

Dans l'offre hors PEG, le prix de souscription est déterminé par le Conseil d'administration sur la base du cours de clôture de l'action Airbus à la bourse de Paris le 18 février 2026. En cas de baisse du cours de l'action après le 18 février, si le cours de l'action à la veille de la livraison des actions est en dessous du prix de souscription ESOP 2026, alors le prix de souscription considéré sera le cours de clôture de l'action Airbus du 01 avril 2026.



Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

IMPORTANT : L'évolution du cours des actions en bourse est imprévisible. N'oubliez pas que le prix des actions Airbus peut monter ou descendre. La décision d'investir ou non dans des actions vous appartient.

Exemple d'évolution du prix de l'action entre le 18 février et le 01 avril, basé sur le deuxième lot d'actions: **6 actions + 4 actions supplémentaires**

	Prix de souscription (fixé le 18/02/2026)*	Cours de clôture de l'action le 01/04/2026*	Total payé par le salarié**	Valeur totale des actions qui seront attribuées le 02/04/2026*
Scénario 1 : Augmentation du prix de l'action de 10 %	200	220	1200	2200
Scénario 2 : Prix de l'action constant	200	200	1200	2000
Scénario 3 : Baisse du prix de l'action de 10 %	200	180	1080	1800

* Ces valeurs ne sont utilisées qu'à titre d'illustration et ne sont pas destinées à prédire la valeur de marché de l'action Airbus.

** Rappelez-vous que les charges sociales et/ou impôts viendront en supplément.

Votre responsabilité concernant le paiement de l'investissement



Quand vous confirmez la souscription, vous vous engagez à payer le montant total de votre achat ainsi que les cotisations sociales et/ou impôts éventuels en **3 mensualités maximum** via prélèvement sur votre paie.

Votre souscription doit être réglée à la fin du troisième mois de déduction sur salaire **sans aucun reliquat**.

Si ce n'est pas le cas, Airbus se réserve le droit de prendre des mesures appropriées, telle que **limiter votre montant d'investissement** dans le cadre d'une offre future.

Les modalités et délais de paiement pouvant varier selon les pays, merci de vous référer **impérativement** à votre Supplément pays applicable.

Vous y trouverez également les spécificités réglementaires locales et les règles fiscales applicables dans le cadre de votre souscription ESOP.

47 pays / régions concernés

